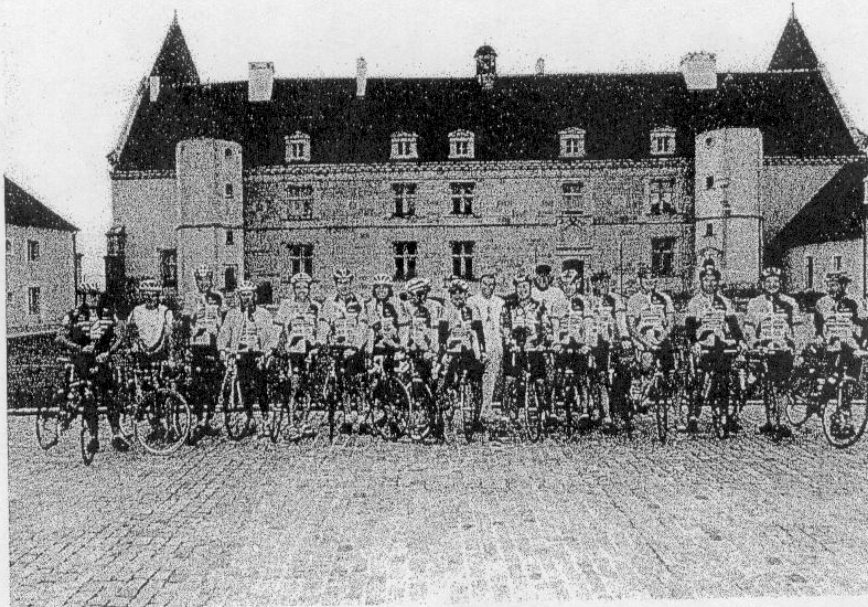


REÇU 22 MAI 2007

VCPA VELO CLUB POUILLY en AUXOIS

**CHAMPIONNAT REGIONAL
BOURGOGNE
UFOLEP CYCLOSPORT**

**POUILLY en AUXOIS
Dimanche 10 juin 2007**



Cycloportive "Courir pour la Paix - Chailly sur Armançon le 05 aout 2006
les participants du VCPA au départ , en présence de Francois Patriat, Président du Conseil Régional, (et
membre de la section cyclo du VCPA) de Bernard Hinault et Mike Sata (Président fondation organisatrice)

ufolep

CHAMPIONNAT REGIONAL CYCLOSPORT UFOLEP 2007

REGLEMENT OFFICIEL DE L'EPREUVE

Article 1

Le Championnat régional UFOLEP de Bourgogne se déroulera le dimanche 10 juin 2007 à Pouilly en Auxois (21)

Il sera organisé par le Vélo Club Pouilly en Auxois (VCPA), en collaboration avec le comité UFOLEP régional de Bourgogne et le comité départemental de Côte d'Or

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP - cyclo-sport

Cette épreuve est ouverte aux licenciés UFOLEP y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP

les licences et cartes de catégories devront être homologuées au moins 8 jours avant la date du Championnat.

Article 2 : Catégories

Jeunes 9/10 ans	nés en 1996 et après
Jeunes 11/12 ans	nés en 1994 et 1995
Jeunes 13-14 ans	nés en 1992 et 1993
Jeunes 15-16 ans	nés en 1990 et 1991
Adultes 17-18 ans	nés en 1988 et 1989
Adultes 19-29 ans	nés de 1977 à 1987
Adultes 30-39 ans	nés de 1967 à 1976
Adultes 40-49 ans	nés de 1957 à 1966
Adultes 50 ans et plus	nés en 1956 et avant
Féminines 17 ans et plus	nées en 1989 et avant

CAS PARTICULIER: Jeunes surclassés

- A/ cas des licenciés UFOLEP nés en 1992, (Jeunes 13/14 ans 2ème année) surclassés strictement UFOLEP ou pour double appartenance FFC ou FSGT

Ils seront engagés dans la catégorie jeunes 15/16 ans

Ils devront présenter un certificat de surclassement simple, délivré par le médecin de famille, et portant la mention "apte à pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure"

- B/ cas des licencié(e)s né(e)s en 1990 (Jeunes 15/16 ans 2 ème année) surclassés strictement UFOLEP ou pour double appartenance FFC/FSGT

Les masculins participeront dans la catégorie Adultes M 17/18 ans

Les féminines participeront dans la catégorie adultes F 17 ans et plus

Ils (elles) devront présenter un certificat de surclassement exceptionnel, délivré par le médecin UFOLEP départemental ou régional (ou a défaut par un médecin spécialiste du sport) et portant la mention "apte à pratiquer la compétition cycliste avec des adultes"

Faute de ce document, le départ sera interdit aux licenciés concernés

C/ Cas des licenciés UFOLEP nés en 1988 surclassés pour double appartenance FFC et/ou FSGT

Ils courront dans la catégorie adultes 19/29 ans

Article 3

Le championnat départemental et le championnat régional étant des épreuves qualificatives pour le National , les prétendants à la sélection doivent obligatoirement participer à ces deux championnats UFOLEP

Article 4 titres de champion

Les titres de Champion régional Bourgogne ne seront décernés que dans les catégories, ayant aux moins 3 participants au départ.

Un seul titre sera décerné en catégorie Féminines

Deux courses - initiation seront organisées, hors championnat, pour les *Jeunes 14 ans et moins* (pas de titre décerné).

Article 4 Engagements

Ils seront adressés **AVANT le 4 juin 2007** à

Jean-Jacques FAGNON
VCPA
Hameau de Villeneuve
21350 THOREY sous CHARNY

Les engagements seront fait exclusivement par les clubs au moyen de la **fiche jointe** **Aucune** inscription sur place, par téléphone, fax ou mail.

RENSEIGNEMENTS: tél : 03 80 64 61 46 ou 06 65 29 80 75 e-mail : vcpa21@hotmail.com

TARIFS

Toutes catégories adultes	8 €
Jeunes 13/14 ans	4 €
Jeunes 15/16 ans	4 €
Jeunes 12 ans et moins	gratuit

Article 5 Braquets autorisés

Le contrôle des braquets sera effectué avant le départ des épreuves de toutes les catégories « Jeunes ».

développements maximum autorisés

jeunes 12 ans et moins	5,60 m
jeunes 13/14 ans :	6,10 m (44 x 14)
jeunes 15/16 ans féminines	7,01 m
jeunes 15/16ans masculins :	7,47m (49 x 14)

Article 6 Remise des dossards

dimanche 10 juin à partir de **8 h 00** et de **13 h 00**
SALLE POLYVALENTE POUILLY en AUXOIS

Les engagés devront présenter obligatoirement leur licence UFOLEP et leur carte de catégorie 2006/2007, dûment complétées et signées.

En cas de non - présentation de ces documents , les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ du concurrent.

La décision sera prise par le jury des commissaires aux règlement et sera sans appel.
Ces documents seront restitués en échange du dossard

LE DOSSARD devra être épinglé **sur le côté droit du maillot**

Article 7 Horaires et distances

09 h 10	contrôle des braquets catégories jeunes		
09 h 15	Appel toutes catégories		
09 h 30	MASCULINS 40-49 ans	10 tours	83 km
09 h 35	MASCULINS 50 ans et plus	9 tours	74,7 km
09 h 38	FEMININES et MASCULINS 15-16 ans	6 tours	49,8 km
09 h 40	JEUNES 13-14 ans	3 tours	24,9 km
13 h 45	Jeunes 12 ans et moins	mini-tour	6,5 km
14 h 15	Appel toutes catégories		
14 h 30	MASCULINS 30 - 39 ans	10 tours	83,0 km
14 h 35	MASCULINS 19 - 29 ans	10 tours	83,0 km
14 h 35	MASCULINS 17-18 ans	9 tours	74,7 km

Déroulement des épreuves

Départ fictif sur la ligne de départ - arrivée

Par mesure de sécurité, pour éviter les risques d'accrochage entre coureurs voulant se "replacer" à l'attaque de la descente, la course est neutralisée jusqu'au km 2 (après la descente)

le départ réel (marqué par une ligne) sera donné lancé, sur la D16 juste avant le passage du pont sous l'autoroute.

Interdiction absolue de dépasser la voiture la voiture ouverte qui roulera à allure lente durant la neutralisation (15 km/h dans la bosse 30 km/h dans la descente.

Les changements de vélo sont interdits (disqualification)

les voitures suiveuses sont interdites (disqualification)

Dépannage (changement de roue) par les organisateurs (roues fournies par les coureurs)

Respect du code de la Route (uniquement voie de droite), seule une partie du circuit étant à sens unique

Article 8 MATERIEL

Se référer au règlement national en vigueur
Oreillettes radio interdites

Article 9 DISCIPLINE et SECURITE

Interdiction à tout concurrent de s'entraîner sur le circuit pendant le déroulement des épreuves
Interdiction à tout concurrent ayant terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou de revenir en sens inverse (disqualification)
Interdiction à tout concurrent distancé, et rattrapé par un groupe d'une autre catégorie (les couleurs de dossards sont différentes) d'en profiter pour "recoller" au peloton, de revenir sur les échappés de sa catégorie, ou d'influencer le déroulement de la course d'une autre catégorie.

Article 10 Tenue vestimentaire

voir règlement national : le port du maillot de club est obligatoire ;
Pour la cérémonie protocolaire, la tenue cycliste aux couleurs du club est obligatoire, l'accès au podium sera refusé en cas de non respect de cette règle.

Article 11 Récompenses

Pour chaque catégorie :

<u>Champion régional</u>	<u>Vice champion</u>	<u>Troisième</u>
1 Echarpe	1 coupe	1 coupe
1 coupe	1 lot	1 lot
1 bouquet		
1 lot		

Souvenir Eric Denimal :

1 Coupe au club le plus représenté en pourcentage du nombre de ses licenciés
(minimum 3 coureurs participants) En cas d'égalité, priorité au club ayant le plus de licenciés

Tous les engagés adultes recevront un lot souvenir (1/2 bouteille de champagne) qui leur sera remis lors du retour du dossard

Les jeunes - 18 ans recevront un lot (bon achat - chèque cadeau) de valeur identique

Article 12 CEREMONIE PROTOCOLAIRE

La cérémonie protocolaire de remise des prix aura lieu :

à partir de 18 heures

**Salle Polyvalente
de
POUILLY en AUXOIS**

<p>pour accéder au podium tenue cycliste obligatoire maillot de club et cuissard</p>

le pot de l'amitié clôturera la cérémonie

LE CIRCUIT

Circuit sur lequel a eu lieu le Championnat départemental Côte d'Or 2006 et le prix de Pouilly en 2004

Longueur 8,3 km

Départ / arrivée à Pouilly en Auxois (rue de Frasnes les Couvins)

Itinéraire : Pouilly en Auxois - Thoisy le Désert - Hameau de Cercey - Pouilly en Auxois
Sens horaire

Description

Circuit sans difficulté importante, mais s'avérant très sélectif au fil des tours

Une bosse au départ sur 300 m (pente moyenne) puis 300 m de plat avant d'attaquer la 2^{ème} bosse avec une pente plus forte, d'une longueur de 200 m environ

Descente assez rapide et "secouante" avant d'entrer par un virage à 90° sur la partie "roulante"

Le reste du circuit est en léger faux - plat descendant ou remontant

Un vent contraire dans la partie Cercey - Pouilly (postes 11 à 1) peut se révéler très "usant"

Arrivée en légère montée, après un double virage à 90 ° à 150 m de la ligne .

Circuit partiellement en sens unique (arrêté municipal pour la course) :

- Entre les postes de signaleurs 1 à 8 (ligne de départ jusqu'au bas de la descente, et l'entrée sur la D16)

- Et entre les postes 11 à 13, de la sortie du hameau de Cercey jusqu'au retour sur la D16

Double sens de circulation entre les postes 8 à 11 et 13 à 1

NB : par souci de sécurité :

Départ fictif sur la ligne de départ / arrivée et course neutralisée jusqu'au km 2

pour éviter l'attaque de la 1^{ère} descente en peloton compact et les bousculades pour se placer

le départ réel sera donné, sans s'arrêter, sur la D16, un peu avant le passage sous le pont de l'autoroute (matérialisé par une ligne en pointillé)

interdiction absolue de dépasser la voiture ouvreuse pendant la neutralisation.

Article 14 RECLAMATIONS

les réclamations seront recevables:

- oralement dans le 1/4 d'heure suivant la proclamation des résultats. et avant la cérémonie protocolaire: elles seront examinées par le responsable régional et les commissaires aux règlements.

- les réclamations officielles devront être faites, PAR ECRIT, et avant la cérémonie protocolaire. Les résultats seront alors "provisoires". Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre sera « gelé » et donc non attribué .

Elles devront être confirmées dans les 24 heures par lettre recommandée au
Président du Comité Régional UFOLEP
rue de Strasbourg 71017 MACON CEDEX

accompagnées d'un chèque de 60 euros
libellé à l'ordre du CRUB

Article 15

le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance de ce règlement et l'acceptent dans son entier.

ACCES et PARKINGS

voir plan d'accès

L'accès à la salle polyvalente (dossards, repas) et l'accès au départ et les accès parkings seront fléchés (flèches fluo jaune ou orange)

Trois parkings sont à la disposition des coureurs :

*Merci d'utiliser **uniquement** ces emplacements, en raison de l'étroitesse des rues et de la densité de circulation dans la traversée de Pouilly en Auxois.*

INTERDICTION de STATIONNER sur les bas-côtés du circuit (arrêté municipal)

1 Parking de la **salle Polyvalente** espace J-C Patriarche
environ 50 places, situé à 200 m du départ

Attention les élections législatives ont lieu le même jour, et le bureau de vote est situé dans une salle attenante à la salle dont dispose les organisateurs : un certain nombre de places sont réservées pour les véhicules des électeurs.

Merci de suivre les indications qui vous seront données par les bénévoles, et de vous garer vers le fond du parking, laissant libres les places les plus proches de la salle

2 Parking du **magasin LA FOUINE** (sortie Pouilly direction Semur en Auxois)
environ 80 places situé à 500 m du départ

3 Parking du supermarché ATAC, (200 places) situé route de Saulieu à environ 1 km du départ

POUILLY en AUXOIS Plan accès dossards et circuit

espace JC Patriarche

Salle polyv.
dossards
repas

Parking

Mairie

Pharmacie

Parking
magasin
La Fouine (500 m)

terrain
de foot

Direction
Vitteaux
Semur en Auxois

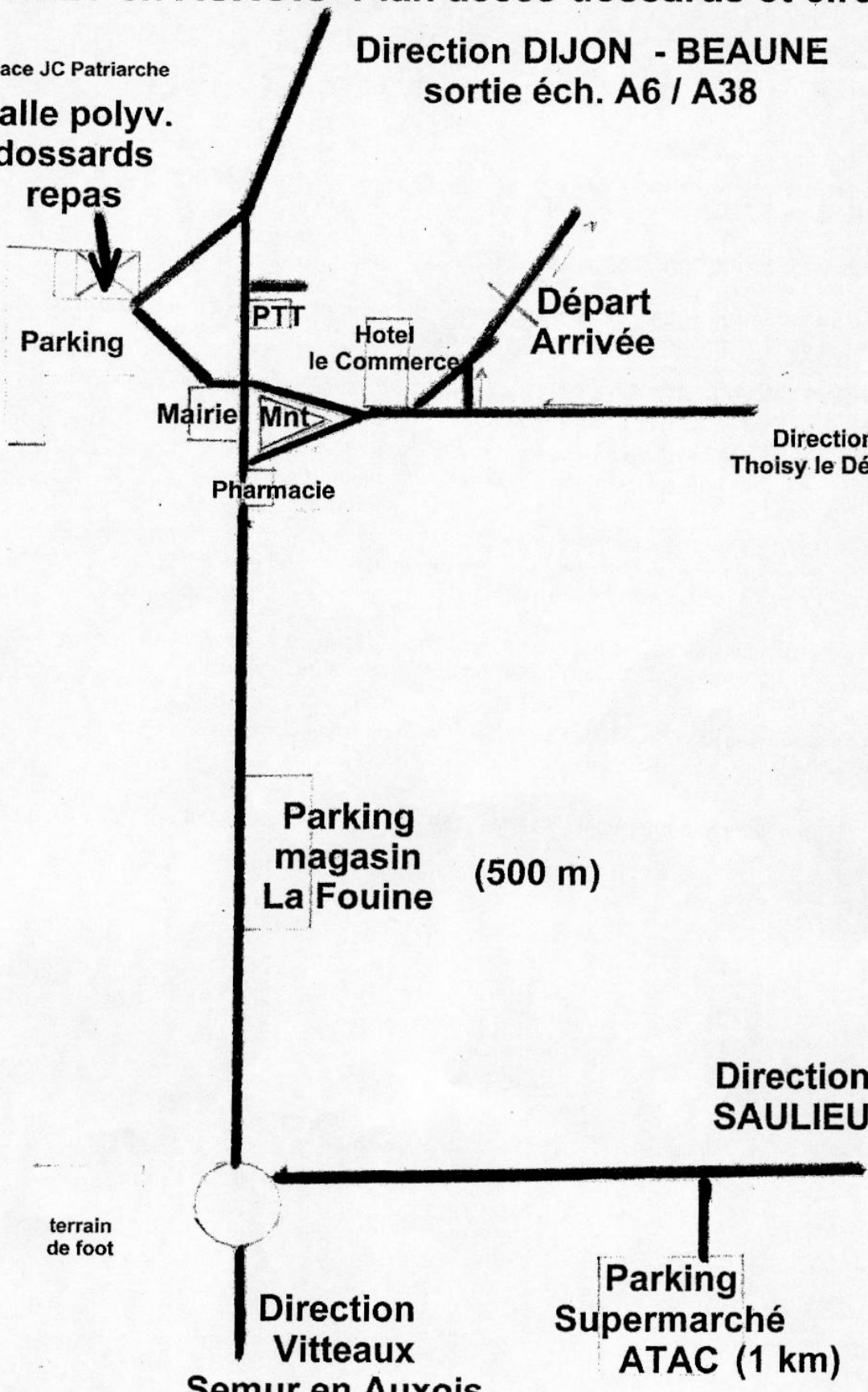
Direction DIJON - BEAUNE
sortie éch. A6 / A38

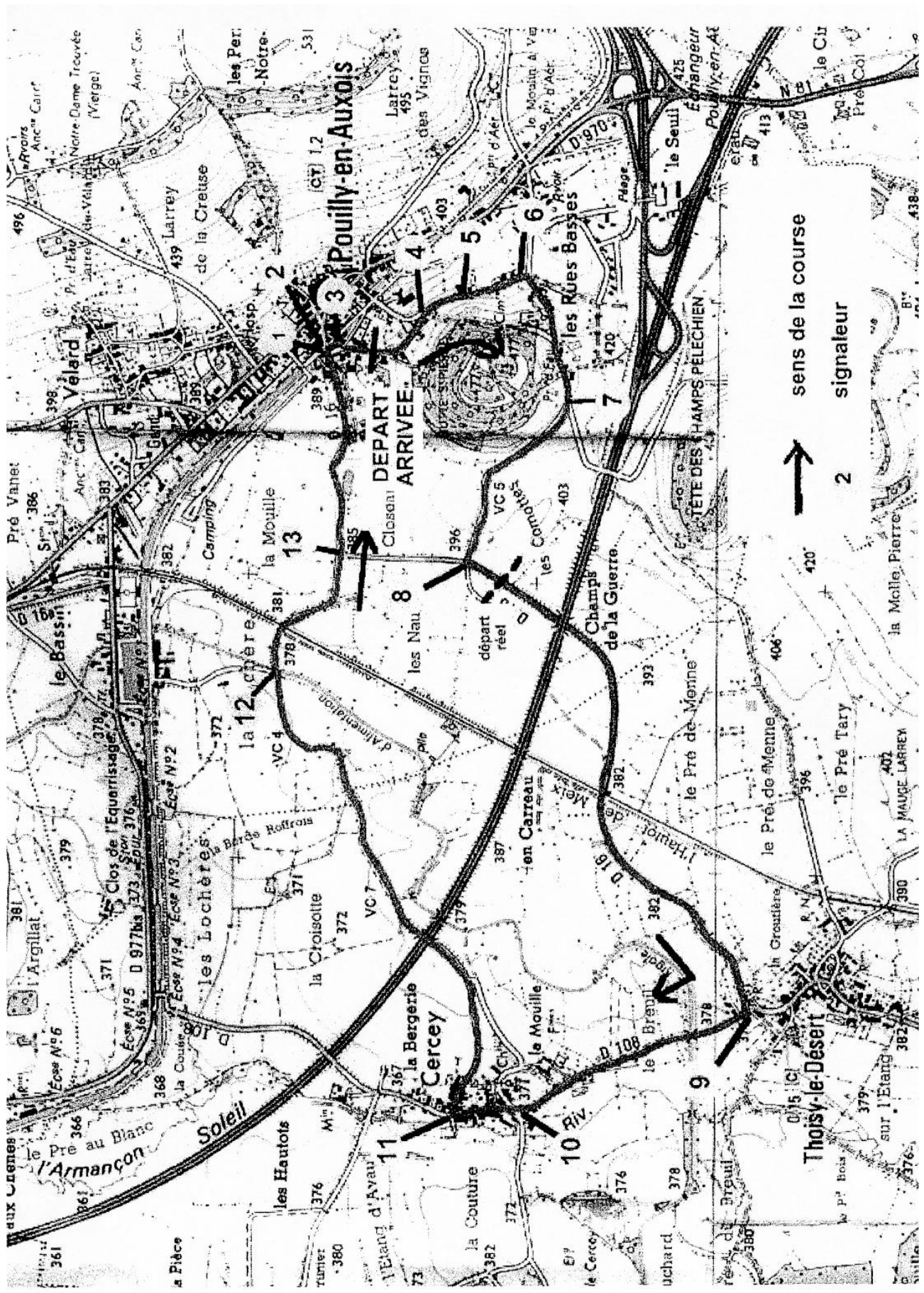
Départ
Arrivée

Direction
Thoisy le Désert

Direction
SAULIEU

Parking
Supermarché
ATAC (1 km)





↑ sens de la course

2 signateur

**CHAMPIONNAT REGIONAL UFOLEP 2007
CYCLOSPORT - ROUTE - 10 juin 2007 - POUILLY en AUXOIS**

PLATEAUX-REPAS

pour la restauration le midi, notre partenaire sponsor
Boucherie - Charcuterie - Traiteur RADIGON (traiteur agréé)
propose un plateau-repas
il sera servi à la salle polyvalente de Pouilly - en - Auxois
à partir de 12 h 30

MENU

Salade piémontaise
terrine de campagne
Rôti de porc
Chips
fromage
pâtisserie
Pain - café
1 boisson au choix
(1/2 eau minerale - coca - bière - soda - 1 verre de vin)

PRIX : 9 euros

CLUB :

NOM	nbre de repas	NOM	nbre de repas
TOTAL		TOTAL	

Nombre TOTAL REPAS x 9 €

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

: cheque à l'ordre du VCPA

à adresser avant le 03 juin 2007 à
Jean-Jacques Fagnon Hameau de Villeneuve 21350 Thorey sous Charny

